



La « démobilité » par le télétravail

Description

Au CH de Cannes (06), c'est en s'inspirant des pratiques des autres que la direction des ressources humaines a mis en place un dispositif favorisant cette fois la « démobilité » par le télétravail.

« Cette démarche a été lancée en 2015, ce qui était assez novateur. Je me suis inspirée des collectivités territoriales et notamment du conseil départemental de l'Hérault pionnier sur le sujet. Les collègues ont partagé leurs outils et quand on sait qu'un confrère y arrive on se dit pourquoi pas nous ! » confie Anne-Sophie Aubert, directrice des relations humaines.

Pour lire la suite de l'article, vous devez être adhérent du C2DS...

Déjà adhérent ? Cliquez sur ce lien pour vous connecter : [CONNEXION](#)

date créée
octobre 2021